

ARRÊTÉ n° 200/ARSI DA

Fixant pour les années 2025 à 2027 le calendrier prévisionnel indicatif des appels à projets médico-sociaux pour les secteurs « personnes âgées » et « personnes en situation de handicap » relevant de la compétence conjointe de l'Agence Régionale de Santé Guyane et de la Collectivité Territoriale de Guyane

**Le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé
Guyane**

**Le Président de
la Collectivité Territoriale
de Guyane**

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.312-1, L. 313-1, L.313-1-1, L.313-3 et R. 313-4 ;

VU le code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L. 3214-1 et L. 3221-9 ;

VU le décret du 13 novembre 2024 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé de Guyane ;

VU la circulaire N° CABINET/CNSA/DESMS/2022/115 du 28 mars 2022 relative au plan de rattrapage de l'offre personnes âgées dans les régions insulaires et ultramarine ;

VU la circulaire n° DGCS/3B/DSS/1A/CNSA/DFO/2023/176 du 7 décembre 2023 relative à la mise en œuvre du plan de création de 50 000 nouvelles solutions et de transformation de l'offre médico-sociale à destination des personnes en situation de handicap 2024-2030, issu de la Conférence nationale du handicap 2023 ;

VU le protocole d'accord entre l'Etat et la Collectivité Territoriale de Guyane « agir ensemble pour une société plus inclusive » signé le 17 mars 2023 ;

VU l'arrêté n°2023/293 du 31 octobre 2023 du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Guyane, portant révision du Programme régional de santé 2018-2028 ;

VU la délibération référencée CTG-AP-2021-53 du 2 juillet 2021, relative à l'élection de Monsieur Gabriel SERVILLE en tant que Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

VU le Schéma régional de santé du Projet régional de santé Guyane 2018-2028 ;

VU la Schéma territorial de l'autonomie de la Collectivité Territoriale de Guyane 2025-2029 ;

CONSIDERANT les besoins identifiés en termes de développement de l'offre en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ;

CONSIDERANT que la publication du présent calendrier prévisionnel indicatif 2025-2027 intervient dans le cadre de la répartition des enveloppes du plan de rattrapage de l'offre personnes âgées dans les régions insulaires et ultramarine ;

CONSIDERANT que la publication du présent calendrier prévisionnel indicatif 2025-2027 intervient dans le cadre de la répartition des enveloppes du plan de création de 50 000 nouvelles solutions et de transformation de l'offre médico-sociale à destination des personnes en situation de handicap 2024-2030, issu de la Conférence nationale du handicap 2023, objet d'une déclinaison en territoire pour la période 2024-2030.

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{er} :

En application de l'article R. 313-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le calendrier prévisionnel pour les années 2025-2027 des appels à projets médico-sociaux pour les secteurs « personnes âgées » et « personnes en situation de handicap » relevant de la compétence conjointe de l'Agence Régionale de Santé Guyane et de la Collectivité Territoriale de Guyane, pour satisfaire les besoins constatés en matière d'établissements et services soumis au régime des autorisations médico-sociales, est défini conformément à l'annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Guyane et au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Guyane.

Le présent arrêté pourra également être consulté sur les sites internet de l'ARS Guyane (<https://www.guyane.ars.sante.fr/>) et de la Collectivité Territoriale de Guyane (<https://www.ctguyane.fr/>).

ARTICLE 3 :

Ce calendrier a un caractère indicatif. Il est révisable en cours d'année en cas de modification substantielle. Cette révision sera rendue publique dans les mêmes conditions que sa publication initiale.

ARTICLE 4 :

Les personnes morales gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux peuvent faire connaître leurs observations sur ce calendrier dans les deux mois qui suivent sa publication auprès de l'autorité compétente.

ARTICLE 5 :

Dans les deux mois de sa publication, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site <https://www.telerecours.fr/>).

Fait à Cayenne, le **30 JUIN 2025**

**Le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé
Guyane**


Laurent BIENT



**Le Président de
la Collectivité Territoriale
de Guyane**




ANNEXE

CALENDRIER PREVISIONNEL POUR LES ANNEES 2025-2027 DES APPELS A PROJETS MEDICO-SOCIAUX POUR LES SECTEURS
« PERSONNES AGEES » ET « PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP » RELEVANT DE LA COMPETENCE CONJOINTE DE L'AGENCE
REGIONALE DE SANTE GUYANE ET DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE

I. Pour le secteur « personnes âgées » :

Catégorie d'établissement ou service médico-social :						
Service Autonomie Aide et Soins (S.A.S.) - Service Autonomie à Domicile mixte (S.A.D. mixte)						
Publication prévisionnelle de l'avis d'appel à projets	Territoire d'implantation ou zone géographique	Nombre d'établissement ou service médico-social	Discipline	Capacité (en places)	Nature de l'opération	Public ciblé
Septembre 2025	Camopi et Trois Sauts	1	Soins infirmiers à domicile	10	Création ou extension	Personnes âgées (sans autre indication)
			Aide à domicile	File active		
	Grand-Santi	1	Soins infirmiers à domicile	10		
			Aide à domicile	File active		
	Maripasoula	1	Soins infirmiers à domicile	20		
			Aide à domicile	File active		
	Ouanary, Régina (excepté Kaw) et Saint-Georges de l'Oyapock	1	Soins infirmiers à domicile	15		
			Aide à domicile	File active		
	Papaïchton	1	Soins infirmiers à domicile	10		
			Aide à domicile	File active		
	Roura et le territoire de Kaw* sur la commune de Régina	1	Soins infirmiers à domicile	10		
			Aide à domicile	File active		
	Saül	1	Soins infirmiers à domicile	5		
			Aide à domicile	File active		

* L'accessibilité de Kaw se faisant par Roura, le territoire d'intervention de ce S.A.D. mixte sera rattaché à Roura.

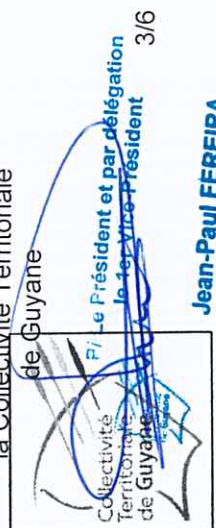
Vu pour être annexé à l'arrêté n° 2001ARS/DA du 30 JUN 2025

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Guyane



Laurent BIEN

Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane



Jean-Paul FERREIRA

Catégorie d'établissement ou service médico-social :							
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.)							
Publication prévisionnelle de l'avis d'appel à projets	Territoire d'implantation ou zone géographique	Nombre d'établissement ou service médico-social	Capacité (en places)	Nature de l'opération	Public ciblé	Discipline	Modes d'accueil et d'accompagnement
1er semestre 2026	Maripasoula	1	14	Création	Personnes âgées dépendantes	Accueil pour personnes âgées	Hébergement complet internat
			1			Accueil temporaire pour personnes âgées	Hébergement complet internat
			10		Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	Accueil pour personnes âgées	Accueil de jour
			File active		Personnes âgées (sans autre indication)	Centre de ressources territorial pour les personnes âgées	Tous modes d'accueil et d'accompagnement

I. Pour le secteur « personnes en situation de handicap » :

Catégorie d'établissement ou service médico-social : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (C.A.M.S.P.)							
Publication prévisionnelle de l'avis d'appel à projets	Territoire d'implantation ou zone géographique	Nombre d'établissement ou service médico-social	Capacité (en places)	Nature de l'opération	Public ciblé	Discipline	Modes d'accueil et d'accompagnement
4ème trimestre 2025	Kourou	1	File active	Extension	Tous types de déficiences (sans autre indication)	Accompagnement précoce de jeunes enfants	Accueil de jour et accompagnement en milieu ordinaire
	Macouria ou Montsinéry-Tonnégrande	1		Création ou extension			
2ème semestre 2026	Maripasoula	1		Création ou extension			
	Saint-Georges de l'Oyapock	1		Création ou extension			
2027	Apatou	1	Création ou extension	Extension			
	Cayenne	1		Création ou extension			
	Saint-Laurent du Maroni	1					

Vu pour être annexé à l'arrêté n° 200/ARS/DA du 30 JUN 2025

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Guyane

Laurent BIEN

Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane
 Le 1er Vice-Président
 Jean-Paul FERREIRA

Catégorie d'établissement ou service médico-social :						
Etablissement d'accueil médicalisé en tout ou partie (E.A.M.)						
Publication prévisionnelle de l'avis d'appel à projets	Territoire d'implantation ou zone géographique	Nombre d'établissement ou service médico-social	Capacité (en places)	Nature de l'opération	Public ciblé	Discipline
Septembre 2025	Communauté d'Agglomération du Centre Littoral	1	40	Création	Tous types de déficiences (sans autre indication)	Accueil et accompagnement médicalisé pour personnes handicapées
			40			
4ème trimestre 2026	Apatou, Mana ou Saint-Laurent du Maroni	1	40			Tous modes d'accueil (avec et sans hébergement)

Catégorie d'établissement ou service médico-social :						
Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (S.A.M.S.A.H.)						
Publication prévisionnelle de l'avis d'appel à projets	Territoire d'implantation ou zone géographique	Nombre d'établissement ou service médico-social	Capacité (en places)	Nature de l'opération	Public ciblé	Discipline
2ème trimestre 2026	Communauté de Communes des Savanes	1	20	Création	Tous types de déficiences (sans autre indication)	Accueil et accompagnement médicalisé pour personnes handicapées
						Prestation en milieu ordinaire

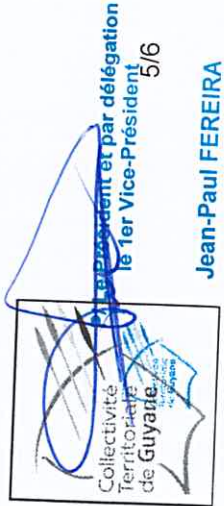
Vu pour être annexé à l'arrêté n° 200/ARS/DA du 30 JUN 2025

Le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé
Guyane

Le Président de
la Collectivité Territoriale
de Guyane



Laurent BIEN



Président et par délégation
le 1er Vice-Président
5/6

Jean-Paul FERREIRA

Catégorie d'établissement ou service médico-social : Service autonomie aide et soins (S.A.A.S.) - Service autonomie à domicile mixte (S.A.D. mixte)						
Publication prévisionnelle de l'avis d'appel à projets	Territoire d'implantation ou zone géographique	Nombre d'établissement ou service médico-social	Discipline	Capacité (en places)	Nature de l'opération	Public ciblé
Septembre 2025	Camopi et Trois Sauts	1	Soins infirmiers à domicile	5	Création ou extension	Tous types de déficiences (sans autre indication)
			Aide à domicile	File active		
			Soins infirmiers à domicile	5		
	Grand-Santi	1	Aide à domicile	File active		
			Soins infirmiers à domicile	10		
			Aide à domicile	File active		
	Maripasoula	1	Soins infirmiers à domicile	5		
			Aide à domicile	File active		
			Soins infirmiers à domicile	5		
	Papaïchton	1	Aide à domicile	File active		
			Soins infirmiers à domicile	5		
			Aide à domicile	File active		
1er semestre 2026	Roura et le territoire de Kaw* sur la commune de Régina	1	Soins infirmiers à domicile	5		
			Aide à domicile	File active		
			Soins infirmiers à domicile	3		
	Saül	1	Aide à domicile	File active		

* L'accessibilité de Kaw se faisant par Roura, le territoire d'intervention de ce S.A.D. mixte sera rattaché à Roura.

Catégorie d'établissement ou service médico-social : Etablissement expérimental pour personnes handicapées						
Publication prévisionnelle de l'avis d'appel à projets	Territoire d'implantation ou zone géographique	Nombre d'établissement ou service médico-social	Capacité (en places)	Nature de l'opération	Public ciblé	Discipline
1er semestre 2026	Guyane	1	10	Création	Tous types de déficiences (sans autre indication) ET Aide sociale à l'enfance (ASE)	Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques
						Tous modes d'accueil et d'accompagnement

Vu pour être annexé à l'arrêté n° 2001 ARSIDA du 30 JUN 2025

Le Directeur Général de
la Santé Régionale de Santé
de Guyane



Laurent BIEN

Le Président de
la Collectivité Territoriale
de Guyane par délégation
de Guyane Vice-Président

